



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-12
DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mmes Isabelle CALMET, Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

Excusés : MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL.

Objet de la décision : Système d'Information Géographique – Convention de mise à disposition d'une ingénierie géomatique avec l'Association TIGEO

La Communauté de Communes Centre Tarn a depuis janvier 2023 une convention de mise à disposition d'une ingénierie géomatique avec l'Association TIGEO pour gérer le SIG et les interfaces liées (OM, SPANC, urbanisme, voirie...). Cette convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction a pris fin au 31 décembre 2025. Les besoins en géomatique sont encore très nombreux, que ce soit au niveau de l'urbanisme, de la gestion des ordures ménagères, du SPANC, de la voirie, etc.

La Communauté de Communes ne disposant pas des moyens humains pour gérer les bases de données et les interfaces du SIG, il est proposé une nouvelle convention d'une durée de 1 an renouvelable deux fois, avec 15 jours d'expertise prévus pour 2026, soit un coût total de 5 250 € en 2026 (le coût journalier d'expertise étant fixé à 350 €).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition d'une ingénierie géomatique à intervenir avec l'Association TIGEO, dont une copie est annexée à la présente, et autorise le Président à la signer ainsi que toute autre pièce utile.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn